

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Sous la présidence de M. Cédric PAYNON, Maire

Présents : FOUSSE Louis, COUILLAULT Béatrice, BONNET François, EL MOUAFAK Nadia, EVEN Christine, GERARDY Pierre-Paul, GUIRKINGER Sandra, LAUER Chantal, SADLER Jessica, TRONCA Nadine, WIBRATTE Olivier

Excusé AVEC Procuration : LECOMTE Michel donne procuration à PAYNON Cédric

Excusé SANS Procuration : TRONCA Nadine

1. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêtés :

- Arrêté n°4/2017 du 12/04/17 : **Interdiction de stationner** aux abords du 63 rue des Marronniers pour **travaux de ENEDIS** 18 au 20 avril 2017;
- Arrêté n°5/2017 du 09/05/2017 autorisant **l'ouverture d'un débit de boisson temporaire**, à l'occasion de la **marche populaire** du 04 juin 2017.
- Arrêté n°6/2017 du 17/05/2017 : **Interdiction de stationner** Route de Sierck pour **travaux entreprise PPC Bâtiment** du 22 mai au 03 juin 2017;
- Arrêté n°7/2017 du 08/06/2017 autorisant **l'ouverture d'un débit de boisson temporaire**, à l'occasion de la **Fête des Cerises** les 1^{er} et 02 juillet 2017.
- Arrêté n°8/2017 du 13/06/2017 autorisant **un dépassement de crédit de 1 100€ au compte 165**, pour régularisation des cautions **ERB** (560€) et **UJVARI** (540€).

Autres informations :

- Démission de Nicolas ROCK

2. Election des délégués des Conseils municipaux en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Le Maire informe les Conseillers du rôle des délégués titulaires et suppléants ainsi que du déroulement de l'élection. Composition du Bureau électoral : Cédric PAYNON (Président du Bureau électoral), Nathalie KAISER (Secrétaire du Bureau électoral), Louis FOUSSE, François BONNET, Jessica SADLER et Sandra GUIRKINGER.

Vote des 3 délégués

Candidats : Cédric PAYNON, Béatrice COUILLAULT et Olivier WIBRATTE

Résultat des votes au 1^{er} tour :

Cédric PAYNON :	12 voix
Béatrice COUILLAULT :	12 voix
Olivier WIBRATTE :	12 voix

A la proclamation de l'élection des délégués, ces derniers ont déclaré accepter leur mandat.

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Vote des 3 suppléants

Candidats : Chantal LAUER, Louis FOUSSE et Nadia EL MOUAFAK

Résultat des votes au 1^{er} tour :

Chantal LAUER : 12 voix
 Louis FOUSSE : 12 voix
 Nadia EL MOUAFAK : 12 voix

A la proclamation de l'élection des suppléants, ces derniers ont déclaré accepter leur mandat.

3. Remplacement des Conseillers démissionnaires

Suite à la démission de Fernand ZEIMETH et de Nicolas ROCK, des conseillers municipaux ont été désignés pour les remplacer dans les commissions. Ci-dessous, le tableau des commissions mis à jour :

COMMISSIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	
	Responsables	Conseillers
Appel d'Offres et Adjudications des marchés publics (CAO)	PAYNON, FOUSSE, COUILLAULT	GERARDY, EVEN, GUIRKINGER
Finances, Budget, Impôts	PAYNON	FOUSSE, COUILLAULT, EL MOUAFAK, WIBRATTE, LAUER
Terrains, Bâtiments et chemins communaux, Bois et Forêts, Aménagement et environnement	PAYNON	FOUSSE, GERARDY, COUILLAULT
Sous commission Fleurissement	COUILLAULT	PAYNON, FOUSSE, GUIRKINGER, EVEN, TRONCA
Voirie & réseau d'eau, Sécurité, Agents communaux, Atelier & matériel communal, Illuminations, Fête nationale	FOUSSE	PAYNON, COUILLAULT, BONNET, GERARDY, EVEN, TRONCA, CLEMENT Denis
Déclarations des travaux	BONNET	PAYNON, FOUSSE, COUILLAULT, SADLER, TRONCA, EVEN, GERARDY
Aménagement terrains de sports, Foyer Socioculturel	BONNET	PAYNON, EL MOUAFAK
Affaires Scolaires, Adolescents, Fêtes, Sports et Loisirs, Associations	BONNET	PAYNON, WIBRATTE, LECOMTE, GUIRKINGER, EL MOUAFAK, TRONCA
Equipe de rédaction, Information, Communication, Internet	PAYNON	LECOMTE, EL MOUAFAK, LAUER, GUIRKINGER
Commission Communale d'Action Sociale (CCAS), Suivi de la population	COUILLAULT	EVEN, PAYNON, SADLER, GUIRKINGER, OMBRELLINI Sylvie, FOUSSE Yolaine, ZECH Marie-Odile, GRISELLE Hélène, RENNER Brigitte et ARNAUD Daniel
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	PAYNON	<u>Membres titulaires</u> : GROSSE Mariette, FOUSSE, COUILLAULT, BONNET, EVEN et EL MOUAFAK <u>Membres suppléants</u> : GEORGE Patrice, LAUER, LECOMTE, SADLER et CHARLES Evelyne
Commission Consultative de la Chasse Communale	PAYNON	GERARDY

COMMUNE DE HUNTING SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Suite à la démission de Fernand ZEIMETH et de Nicolas ROCK, des conseillers municipaux ont été désignés pour les remplacer au sein des assemblées délibérantes. Ci-dessous, le tableau des délégués au sein des assemblées délibérantes mis à jour :

Les Délégués dans les Assemblées délibérantes		
	Titulaires	Suppléants
CCB3F	PAYNON	FOUSSE
S.I.S.C.O.D.I.P.E des 3 Frontières	FOUSSE	WIBRATTE
Chambre d'Agriculture	GERARDY	FOUSSE
Révision de la liste électorale	COUILLAULT	
Syndicats d'assainissement (SIAKOHM)	FOUSSE BONNET	COUILLAULT
Syndicat des eaux de Kirschnaumen	GERARDY	PAYNON
Conseil d'école	FOUSSE	
Magnascole	FOUSSE , EVEN et EL MOUAFAK	
Régisseur à la photocopie	KAISER	
Régisseur adjoint à la photocopie	COUILLAULT	
Sécurité routière	EL MOUAFAK	
S I V U Joli Bois	FOUSSE	EL MOUAFAK
Correspondant défense	PAYNON	
Délégués au Comité de Gestion du Foyer Socioculturel	PAYNON	BONNET, FOUSSE, EVEN, GUIRKINGER, SADLER, GERARDY et COUILLAULT

4. Achèvement de la procédure de révision du PLU par la CCB3F

Monsieur le maire indique que par délibération en date du 05 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de la révision du PLU.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Bouzonvillois 3 Frontières est compétente en matière de « Plan local d'Urbanisme, document d'urbanisme, en tenant lieu et de carte communale ».

A ce titre, l'article L 153-9 du code de l'urbanisme indique : « L'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article [L. 153-8](#) peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence »

Ainsi, l'exercice de cette compétence par la communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même cette procédure. La communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières peut la mener à son terme et dans le respect de la procédure définie dans le code de l'urbanisme.

Vu l'arrêté n°2016 DCTAj/1-050 du 16 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois frontières

COMMUNE DE HUNTING SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153 1 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 05/12/2016 ayant prescrit la procédure de révision du PLU ainsi que ses objectifs et ayant fixé les modalités de concertation,
Vu la délibération de transfert de compétence « documents d'urbanisme » à la CCB3F,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

Donner son accord à la communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières de poursuivre et achever la procédure engagée par la commune de HUNTING.

La présente délibération sera transférée à Monsieur le président de la communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières ainsi qu'à Monsieur le Préfet.

5. Programme sylvicole et prévision des coupes de bois 2017

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : le solde de la parcelle 2 et les parcelles 3b, 5 et 6a sont acceptées, les parcelles 1a, 4 et 14 reportées. Façonnage et débardage de 100 M3 environ de grumes de qualité C D pour le 30-11-2017. Les arbres de diamètre supérieur à 40 cm seront abattus par les bûcherons professionnels.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 15€ le stère
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2018
- le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2018

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe : **Messieurs Pierre-Paul GERARDY, Louis FOUSSE et Madame COUILLAULT Béatrice.**

L'aide de l'agent est sollicité pour la matérialisation et réception partielle des lots, rémunération : 3,1€ par stère.

Le Chef d'Agence de l'ONF procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

6. Avis d'enquête publique pour le projet de la société L'ANHYDRITE LORRAINE à KOENIGSMACKER

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société l'anhydrite lorraine pour le renouvellement la modification, l'extension de la carrière souterraine d'anhydrite sur le territoire des communes de Koensigmacker, Oudrenne, Buding, Inglange et Elzange n'a aucune observation à formuler à ladite demande et après en avoir délibéré, émet , à l'unanimité, un avis favorable et sans réserve à cette demande et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

7. Autorisation de partage d'indivision forestière –Syndicat forestier de Monneren

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Communes de Budling et Oudrenne avaient exprimé en 1937 et celle de Hunting en 1951, le souhait de ne plus faire partie du Syndicat Forestier de Monneren.

Des actes de partages avaient officialisé la demande de ces trois communes.

L'inscription au livre foncier pour les communes de Budling et Oudrenne n'avait pas été effectuée.

L'inscription des parcelles forestières qui avait été demandées par la commune de Hunting avait été transcrite au livre foncier.

Cependant, la part de la commune de Hunting qui était dans l'indivision de 10.58% n'avait pas été retirée.

La régularisation de cette situation s'impose donc par un acte de partage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, **DONNE pouvoir au Président du Syndicat Forestier de Monneren, Monsieur BIDON Jean Bernard à engager les modalités préparatoires de l'acte notarial de partage.**

DIT que la surface totale est de 166 ha 05 a et que les pourcentages de répartitions entre les différents communes membres du Syndicat Forestier restantes doivent être maintenus comme suit :

Monneren :	29.724%
Sainte Marguerite :	22.588%
Saint-François :	26.214%

DIT que les frais d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par le Syndicat Forestier de Monneren, pour la quote part des Communes de Monneren et l'Annexe de Sainte-Marguerite, Saint-François, Hunting et Veckring.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces utiles à cette affaire.

8. Groupement de commandes

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 6 juin 2017 portant création d'un groupement de commandes permanent ;

Considérant la volonté conjointe de la CCB3F, de ses Communes et des Syndicats de Communes membres de trouver des pistes d'économies et des moyens de mutualiser certains achats, il est proposé la création d'un groupement de commandes permanent :

Le périmètre du groupement de commandes recouvre :

- réalisation de travaux de voirie et assimilés
- contrôle des aires de jeux, des installations sportives et mise en conformité,
- contrôle des dispositifs de protection incendie, leur mise en conformité, leur fourniture et leur installation
- fourniture de sel de déneigement
- fourniture de matériels et de mobilier de bureau
- fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale
- réalisation de travaux d'entretien ou de création d'espaces verts (notamment de fauchage, d'élagage, de broyage)
- fourniture de végétaux
- fourniture d'énergie (gaz, fioul, électricité...)
- fourniture, pose et entretien des installations d'éclairage public et des décorations de Noël
- prestations de nettoyage de locaux, de voirie, de bâtiments
- entretien des véhicules
- entretien des installations d'assainissement

COMMUNE DE HUNTING SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

- entretien et contrôle des installations thermiques des bâtiments publics
- prestations de ramonage
- maintenance informatique
- dératisation
- entretien des avaloirs

Ce périmètre pourra évoluer par voie d'avenant.

LA CCB3F est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, pour l'ensemble du champ d'application du groupement.

Pour les marchés en procédure adaptée, la commission aura un rôle consultatif et pourra formuler des avis et recommandations au pouvoir adjudicateur.

Pour les procédures formalisées, la CAO compétente sera celle de la CCB3F.

Chaque membre pourra désigner un représentant avec voix consultative.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, d'adhérer au groupement de commandes et charge le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. Création et adhésion au syndicat Moselle Aval

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval" soumis à consultation,

CONSIDERANT les enjeux majeurs en cas d'inondation auquel est soumis le bassin versant de Moselle aval,

CONSIDERANT que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exerceront la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT le caractère stratégique du projet construit avec l'ensemble des parties prenantes dans la continuité de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval", projet que pourrait porter le futur syndicat mixte "Moselle aval",

CONSIDERANT l'absence de gouvernance, jusqu'alors, à l'échelle du bassin versant que nécessite la problématique des inondations,

APPROUVE le projet de statuts du futur syndicat mixte "Moselle aval" annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières au futur syndicat mixte "Moselle aval",

AUTORISE Monsieur le Président de la CCB3F à solliciter Monsieur le Préfet de Moselle, représentant de l'Etat dans le Département, pour obtenir l'arrêté de création du syndicat mixte "Moselle aval",

AUTORISE la modification statutaire de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières permettant l'adhésion au futur syndicat.

ADOPTÉ à l'unanimité

10. Modification des statuts de la CCB3F

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté n° 2016 DRCL /1-050 du 16 septembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières,

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment l'article 5211-20, relatif aux modifications statutaires ;

Vu la délibération communautaire du 6 juin 2017, portant demande de modification de l'article 16 de l'arrêté préfectoral n° 2016-DCTAJ/1-050 du 16 septembre 2016;

Vu la notification de la décision communautaire à la commune ;

Considérant que les modifications statutaires sont adoptées par délibérations concordantes de la structure intercommunale et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée qui président à leur création, M. le préfet arrêtant les modifications souhaitées par arrêté ;

Considérant par ailleurs que les modifications statutaires envisagées n'entraînent ni de cession d'actifs ou de passifs, les compétences supprimées n'ayant jamais été exercées par la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières et les compétences créées n'ayant jamais été exercées par les communes membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, de demander la modification des statuts suivante :

Article 16 : ajout de « La communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, adhérer à un syndicat mixte. »

11. Participation aux frais de réparation des cloches

Devis de la société BODET Campanaire pour remplacement de Moteur de volée cloche 2 : 1 752.60€

Après en avoir débattu, et après énumération par le Maire des travaux prévus à l'Eglise par la Commune, le Conseil a voté : 5 voix contre une participation de la commune, 5 voix pour une participation de la commune et 2 abstentions.

Le Maire ayant voté contre et sa voix étant prépondérante, la commune ne participera pas financièrement à la réparation des cloches.

- Fin de la séance à 22h15 -

PAYNON Cédric

FOUSSE Louis

COUILLAUT Béatrice

BONNET François

EL MOUAFAK Nadia

EVEN Christine

GERARDY P.-Paul

GUIRKINGER Sandra

LAUER Chantal

SADLER Jessica

WIBRATTE Olivier